

CORRESPONDANCE POLITIQUE DES CONSULS
1826-1870

INTRODUCTION

Jusqu'en 1793, et par suite d'un accord intervenu entre Lionne et Colbert, les consulats relevaient du Ministère de la Marine : pour la période antérieure à cette date, la correspondance des consulats est aujourd'hui conservée, avec les archives anciennes de ce Département, aux Archives nationales.

De 1793 (date à laquelle les consulats furent rattachés au Ministère des Affaires Étrangères) à 1825, la *Correspondance consulaire* forme au dépôt du Quai d'Orsay une série unique, où figurent sans distinction les dépêches de tout ordre.

Après 1825, la réorganisation du Ministère ayant séparé les affaires politiques et les affaires commerciales, la correspondance a été par suite répartie en deux séries : *politique et commerciale*.

Le présent répertoire comprend la correspondance *politique* des consulats de 1826 à 1870.

La méthode de classement de cette correspondance a varié :

Elle a d'abord été rattachée à celle du poste diplomatique (Ambassade ou Légation) dont relevait le Consulat : de 1826 à 1830, elle se trouve incorporée avec elle, soit mêlée à la correspondance de ce poste, soit classée séparément dans des volumes intercalaires.

Après 1830, il a paru préférable d'en former une série distincte, à la suite de la correspondance de l'Ambassade ou de la Légation, les dépêches des divers postes consulaires étant tantôt fondues ensemble chronologiquement, tantôt séparées et classées par postes.
